



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7926
5 juin 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 5 JUIN 1967, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ARABE UNIE

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'Israël a commis une agression traître préméditée contre mon pays. Ce matin, les Israéliens ont lancé des attaques contre la bande de Gaza, le Sinaï, les aéroports du Caire, la zone du Canal de Suez et plusieurs autres aéroports sur le territoire de la République arabe unie. Des rapports préliminaires indiquent que 23 avions israéliens ont été abattus et que plusieurs pilotes israéliens ont été capturés.

En repoussant cette agression, je tiens à vous informer, d'ordre de mon Gouvernement, que celui-ci a décidé de se défendre par tous les moyens conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le Représentant permanent de
la République arabe unie auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Mohamed Awad EL KONY